

belle-sœur, elle se joignit à ce débris de sa famille.

M. de Lasteyrie conduisit les deux jeunes femmes chez sa mère sans être ni reconnu ni interrogé sur la route. cette maison populaire par le double nom de Lafayette et par les vertus de madame de Lasteyrie sa fille, était un asile inviolable aux soupçons et aux recherches du peuple. quelques instants après la princesse Clémentine en ressortit et rejoignit son père à Trianon, la jeune duchesse de Montpensier resta jusqu'au 25, au foyer et sous la protection de madame de Lasteyrie. son mari lui avait fait dire de Dreux de le rejoindre au château d'Eu par le général Thierry son aide de camp. il croyait alors que le roi pourrait s'y rendre, et y faire sa résidence. la rapidité de la fortune l'avait devancé sur la route même de cet exil. il errait sur les bords de l'Océan.

VIII.

Arrivée à Eu, la jeune princesse descend au château et le trouve vide. des bruits alarmants annoncent l'arrivée d'une colonne d'ouvriers de Rouen qui viennent dit-on ravager comme à Neuilly la demeure du roi. la duchesse quitte le palais de son père et demande un asile à M. Estancelin diplomate attaché à l'ambassade de Munich. à la nuit tombante elle repart pour la Belgique accompagnée de M. Estancelin et du général Thierry. on la dirige sur Bruxelles.

A Abbeville le passage d'une voiture émeut et groupe le peuple. on arrête les chevaux. on crie que ce sont des princes qui s'échappent. M. Estancelin se montre à la portière. il était connu de nom dans le pays. il affirme que la princesse est sa femme avec laquelle il retourne à son poste à l'étranger. pour détourner davantage les soupçons il ordonne au postillon de conduire la voiture chez un de ses amis dont les opinions républicaines sont une garantie pour le peuple. il descend à la porte de cet ami, lui confie à voix basse le nom, le rang et la fuite de la jeune femme. L'homme au cœur faible ou aride tremblé ou s'endurcit. il craint que ce mystère découvert ne le dépopularise ou ne compromette sa vie. en vain le général Thierry et M. Estancelin insistent, conjurent, supplient, lui représentent l'inviolabilité du malheur, de l'âge, du sexe, de l'état de grossesse et d'anéantissement d'une femme que son refus va livrer aux turbulences d'une émeute, à l'effroi d'une captivité, ou au hasard d'une fuite impossible, à pied. la peur est sourde. l'égoïsme est implacable.

Les voyageurs voyant quelques hommes du peuple se grouper autour de la porte descendent de voiture, la laissant vide dans la rue, et vont chercher un autre refuge un peu plus loin. ils se séparent. M. Estancelin indique au général Thierry la direction d'une des portes de la ville. il est convenu

que le général la franchira avec la duchesse, et qu'après être sortis ainsi de la ville avec son dépôt il attendra sur le bord de la route de Belgique la voiture que M. Estancelin ramènera entre onze heures et minuit.

M. Estancelin s'éloigne pour aller chercher auprès d'autres amis les moyens de se procurer des chevaux.

Le général Thierry et la jeune femme errent sous une pluie glacée et sous les ténèbres les plus profondes d'une ville inconnue. le vent de la tempête avait éteint les réverbères. ils avançaient presque à tâtons dans la direction qu'on leur avait indiquée.

Après beaucoup d'erreurs et de circuits ils arrivent enfin sous une porte de ville en construction, dont l'arche échafaudée et cintrée de bois, était fermée par des planches du côté de la campagne. ils reviennent sur leurs pas. ils se glissent par une porte latérale étroite et basse laissée libre par les constructeurs pour l'entrée et la sortie des piétons. ils s'y aventurent, et se croient hors de la ville.

Mais ce faux chemin alors défoncé par la pluie et par les charrettes, inondé de flaques d'eau, encombré de matériaux et de pierres de taille, aboutit à une carrière sans issue visible. la jeune femme enceinte enfonce jusqu'à la cheville dans les mares, et perd ses chaussures dans la glaise détrempee. le général se désespère. il craint que l'excès de fati-

gue et l'intempérie ne fassent expirer sans secours une enfant portant un autre enfant dans son sein, il fait asseoir la princesse sur une pierre, l'enveloppe de son manteau, et lui dit de l'attendre là immobile pendant qu'il va rentrer dans la ville et implorer du hasard ou de la pitié un toit ou un guide.

Il hésitait à frapper à une porte, tremblant que cette porte ne devînt pour la princesse un piège au lieu d'un salut, lorsqu'un inconnu ami de M. Estancelin et envoyé par ce jeune homme pour retrouver et guider les fugitifs, aborda le général, se fait reconnaître, court avec lui retrouver la princesse, conduit les fugitifs hors de la ville, et dépose la jeune femme sous le hangar sans feu d'une tuilerie abandonnée.

Là le général Thierry et la duchesse de Montpensier, comptent lentement les heures; la voiture ne tarde pas à se faire entendre. elle emporte enfin la duchesse de Montpensier vers Bruxelles et vers son époux.

La princesse avait été courageuse comme une héroïne, et insouciant comme un enfant pendant cette nuit de détresse et d'angoisse, au moment où elle cherchait en vain ses souliers dans la boue et marchait pieds nus dans le ravin: « Quelles aventures étranges pendant cette horrible nuit lui disait le général Thierry pour relever son courage par la satisfaction au moins d'une imagination roma-

« nesque! — Oh oui répondit-elle : eh bien j'aime
« mieux ces aventures que la monotonie de la table
« ronde de travail dans les salons chauds et somp-
« tueux des Tuileries. »

IX.

Le duc de Wurtemberg, époux de cette princesse Marie, que les arts avaient pleurée comme la cour de son père, était le dernier prince de cette famille qui fût resté à Paris. Lamartine lui fit remettre des passe-ports sous un nom moins connu pour retourner en Allemagne.

Telle fut l'émigration de cette famille grandie par la révolution, expulsée par la révolution, venue de l'exil, montée au trône et retournant d'elle-même en exil. Aucune imprécation ne la suivait sur le seuil de la France. plusieurs de ses membres emportaient la vénération, d'autres l'estime, d'autres les espérances. la nation restait juste, digne dans son émancipation. la république, née de l'idée et non de la colère, se contentait de faire place au règne du pays. ce n'était ni les princes ni les princesses qu'elle proscrivait, c'était le trône qu'elle écartait. elle envisageait déjà dans le lointain le moment où elle serait assez incontestée et assez forte d'elle-même pour rendre leur part dans la patrie à ceux qui n'y revendique-

raient plus que la place de français et de citoyens.

La confiscation des biens du roi, des princes et des princesses fut proposée plusieurs fois alors par les républicains irréfléchis qui assiégeaient le gouvernement provisoire d'injonctions et de conseils. elle y fut unanimement repoussée. les membres du gouvernement ne voulaient à aucun prix fonder la république sur une spoliation et sur une injustice. ils décernèrent seulement en secours alimentaires aux ouvriers sans pain le million arriéré que la nation payait par mois à la royauté.

Quant à la situation pécuniaire que la république ferait au roi et aux princes, on ajourna de la décréter, jusqu'au moment où le calme aurait rendu tout son sang-froid et toute son équité au peuple. on convint seulement en principe que les biens personnels du roi et des princes resteraient leur propriété inviolable. qu'en cas d'insuffisance, la nation ferait au roi exilé une provision convenable à son rang et au besoin de sa maison ; qu'en cas de fortune personnelle excessive conservée sur le territoire français par le roi ou les princes ses fils, la nation les tiendrait en tutelle pendant les premières années de la fondation du nouveau gouvernement ; qu'elle affecterait une partie convenable des revenus à ces princes ; qu'elle capitaliserait le reste à leur profit pour leur être remis en toute propriété aussitôt que toute solde de guerre civile par eux, serait

démontrée impossible; qu'enfin la nation offrirait à la duchesse d'Orléans et à son fils un subside digne du rang qu'elle avait occupé en France et des sentiments qu'elle y avait inspirés. Un homme d'une renommée unanime, M. Lherbette, ancien membre de la Chambre des députés, agréé à la fois par la nation et par la royauté, fut nommé administrateur et liquidateur de ces biens. M. Lherbette refusa par un honorable scrupule. M. Vavin fut supplié d'accepter. chaque fois que la question fut reproduite devant le gouvernement, elle fut traitée et résolue dans ce sens par la majorité du conseil. c'est dans cette pensée et dans ce régime intermédiaire que le gouvernement attendit l'assemblée nationale. elle les adopta en leur donnant l'autorité et la dignité d'un grand peuple.

Lamartine traita plusieurs fois dans ce sens ces questions de propriété privée des princes et des princesses avec les ministres d'Espagne et du Brésil. Tout ce qu'on a raconté de l'autre côté de la Manche de la rapacité et de la dureté de la république envers le roi, les princes, les princesses et les ministres est controuvé. Voilà les proscriptions et les spoliations de son premier gouvernement.

X.

Les craintes de guerre civile que la présence du

duc d'Aumale à la tête de l'armée d'Afrique laissait dans les esprits ne tardèrent pas à se dissiper. Le gouvernement avait nommé le général Cavaignac gouverneur général de l'Algérie. Ce nom de Cavaignac était consacré chez les républicains par le souvenir du frère aîné de cet officier. Godefroy Cavaignac était un nom à la hauteur du nom de Carrel dans l'opinion républicaine. il était mort avant l'avènement de son idée. son idée portait son deuil. elle lui rendait hommage dans la personne de son frère. le frère était lui-même un officier de renom. il avait su mériter la confiance de l'armée par sa bravoure, et sans répudier les traditions de son frère et les aspirations de sa mère à la république, il avait conquis l'estime et la confiance des princes. la franchise de ses opinions le couvrait, la franchise ne conspire pas. il était incapable de trahir. Le duc d'Aumale, en apprenant l'abdication de son père, adressa à son armée une proclamation et une adresse dignes des premiers temps de la première république, où l'homme s'effaçait devant la patrie.

« Habitants de l'Algérie,

« Fidèle à mes devoirs de citoyen et de soldat,
« je suis resté à mon poste tant que j'ai pu croire ma
« présence utile au service du pays. Cette situation
« n'existe plus. M. le général Cavaignac est nommé

« gouverneur général de l'Algérie, jusqu'à son
« arrivée à Alger les fonctions de gouverneur gé-
« néral de l'Algérie par intérim seront remplies par
« le général Changarnier.

« Soumis à la volonté nationale, je m'éloigne,
« mais du fond de l'exil tous mes vœux seront pour
« votre prospérité et pour la gloire de la France
« que j'aurais voulu servir plus longtemps.

« H. D'ORLÉANS. »

« Le général Changarnier remplira par intérim
« les fonctions de gouverneur général jusqu'à
« l'arrivée à Alger de M. le général Cavaignac,
« nommé gouverneur général de l'Algérie. En me
« séparant d'une armée modèle d'honneur et de
« courage dans les rangs de laquelle j'ai passé les
« plus beaux jours de ma vie, je ne puis que lui
« souhaiter de nouveaux succès; une nouvelle car-
« rière va peut-être s'ouvrir à sa valeur, elle la
« remplira glorieusement j'en ai la ferme croyance.

« Officiers, sous-officiers et soldats, j'avais es-
« péré combattre encore avec vous pour la patrie.
« cet honneur m'est refusé, mais du fond de l'exil
« mon cœur vous suivra partout et vous rappellera
« la volonté nationale, elle triomphera de vos
« succès, tous ses vœux seront toujours la gloire
« et le bonheur de la France.

« H. D'ORLÉANS. »

XI.

L'opinion publique rassurée sur ce point s'inquié-
tait de plus en plus de nos finances. On frémissait
de ce congrès des salariés au Luxembourg. C'était
un danger sans doute. Mais l'histoire devra le recon-
naître. La parole et l'intervention de Louis Blanc
puissantes dans le principe sur deux cent mille
ouvriers avaient en même temps une action modé-
ratrice sur les passions du peuple. Il leur présentait
de faux systèmes, mais il ne leur prêchait pas de
mauvais sentiments. il y avait des espérances ma-
ladives et exagérées dans ses théories, il n'y avait
point de vengeances. Il promettait des chimères,
il ne donnait ni désordre, ni violences, ni sang.
Le Luxembourg sous son insinuation contribua
beaucoup à intimider les capitaux, mais il con-
tribua aussi à maintenir l'ordre, à prévenir les
expropriations, à dépopulariser la guerre, à faire
prévaloir l'instinct d'humanité dans les masses. Une
idée fautive peut être honnête, et ce qui est honnête
n'est pas inutile pour être allié à des erreurs en
industrie. Tel était au commencement le caractère
des enseignements de Louis Blanc au Luxembourg.

XII.

Les autres membres du gouvernement supportaient ce congrès comme un mal sans doute, mais comme un mal inévitable et qui produisait un plus grand bien. Louis Blanc jeté hors du gouvernement, expulsé du Luxembourg et devenu par cette persécution même l'idole et le Mazaniello éloquent de deux ou trois cent mille ouvriers oisifs et fanatisés dans Paris, eût été un bien plus dangereux élément de trouble que Louis Blanc dissertant au Luxembourg, contenu par sa solidarité avec le gouvernement et contenant ces masses dans un cercle fantastique dont il ne les laissait pas sortir. On ne pouvait pas moins accorder aux ouvriers, soldats de cette révolution faite au nom du travail, qu'une enquête sincère et libre sur ces questions de travail qui étaient leur politique et leur vie.

Cependant afin de prévenir la panique qui croissait d'heure en heure on ébaucha des mesures pour rassurer le capital, le travail et le crédit. on répondit au mot banqueroute jeté dans les esprits par un décret qui anticipait de quelques semaines le paiement de la rente aux créanciers de l'État. C'était répondre par un fait à des suppositions de ruine. c'était le défi jeté à la défiance. Cette mesure ne suffit pas pour rassurer les ima-

ginations. les banquiers y virent une bravade pour déguiser la peur. ils calculèrent que la rente une fois payée, il ne resterait rien au trésor. Les inquiétudes se propagèrent, l'argent se resserra. Les sept cents millions que l'État devait aux caisses d'épargnes, aux porteurs de bons du trésor, aux services publics, pesèrent sur le ministre des finances. Il signala des éventualités sinistres auxquelles il frémissait d'attacher son nom. Garnier-Pagès avait pris le fardeau du ministère des finances. Il ne se dissimulait rien de l'extrémité des périls. Il céda moins aux instances de ses collègues qu'à la propre impulsion de son courage. C'est un de ces hommes que le péril tente et qui grandissent avec les crises. Il se dévoua lui, son nom et sa vie. il choisit pour second Duclerc, aussi courageux et aussi infatigable que lui.

XIII.

Les finances furent sondées en peu d'heures par ces deux hommes. Ils reprirent confiance et ils l'inspirèrent au gouvernement. Avant le 8 mars, Garnier-Pagès étalait devant le conseil toutes les plaies et tous les remèdes de la situation.

La France était plus grevée par quinze ans de paix qu'elle ne l'eût été par une longue guerre. Les finances étaient engagées au point d'enlever toute